

Objet : parution du livre blanc sur les surdoses

Novembre 2024

Madame, Monsieur,

Plus de 10 millions de personnes prennent des opioïdes chaque année avec un nombre de décès et d'hospitalisations liés à des surdoses qui ne cesse d'augmenter. Malgré des recommandations explicites et des rapports clairs et précis, la prévention de ces surdoses et la diffusion du médicament antidote, la naloxone, ne progressent pas.

La pratique d'évaluation du risque de surdose d'opioïdes reste peu développée. La naloxone, un antidote pourtant simple à administrer et sans risque, reste difficile à se procurer.

Pour ces raisons, les professionnels du traitement de la douleur et de l'addictologie ainsi que les associations de patients se sont mobilisés pour rédiger ce livre blanc et demander l'application de 12 mesures pour action :

1	Faire évoluer les RCP des médicaments opioïdes et le paramétrage des logiciels de prescription et de délivrance pour y intégrer les deux recommandations HAS pour tous les opioïdes : (1) nécessité d'évaluation du risque lié aux opioïdes, (2) prescription de naloxone chez les patients à risque de surdose.
2	Mentionner le risque de surdose, la conduite à tenir et l'existence d'un antidote sur les notices et boîtes de médicaments opioïdes, conformément aux recommandations de la HAS.
3	Attribuer de manière pérenne à toutes les structures qui distribuent de la naloxone en fonction des besoins de leur file active, justifiés par les indicateurs appropriés dans leur rapport d'activité.
4	Établir des modalités réglementaires spécifiques à la naloxone permettant l'approvisionnement, le financement, la conservation, la délivrance, l'administration pour tous les acteurs de proximité pouvant être amenés à distribuer de la naloxone en l'absence de médecin ou de pharmacien.
5	Intégrer dans les modules de formation initiale et continue pour les médecins (DPC/EPP) et les pharmaciens les recommandations de la HAS sur l'usage d'antalgiques opioïdes : (1) repérage des risques de surdose d'opioïdes et (2) prise en charge des surdoses incluant la prescription de naloxone.

6	Renforcer la diffusion des recommandations de la HAS en matière de gestion des risques de surdoses d'opioïdes par tout média pertinent auprès des médecins et des pharmaciens.
7	Modéliser l'accompagnement en pharmacie des patients traités par antalgique de palier II et III incluant : (1) une information et une évaluation sur le risque de surdose (2) une information sur la naloxone et (3) une recommandation de prescrire et/ou délivrer la naloxone chez les patients à risque.
8	Imposer et financer 1 boîte de naloxone en stock dans toutes les pharmacies de ville. Permettre l'implantation de distributeurs automatiques de naloxone. Subventionner les kits de naloxone pour permettre un accès gratuit ou à coût symbolique.
9	Systématiser le repérage des usagers d'opioïdes, la proposition et la remise de l'antidote par tous les intervenants des structures médicosociales. Mettre en place des formations et le suivi des prescriptions, des délivrances et de l'utilisation de la naloxone.
10	Former le personnel pénitentiaire et sensibiliser les détenus et co-cellulaires au risque de surdose et à l'administration de naloxone. Mettre la naloxone à leur disposition durant la détention et lors de la sortie d'incarcération.
11	Faire appliquer le cadre légal imposant l'accès aux outils de RdR pour les personnes détenues.
12	Assurer l'information du grand public par tous les médias pertinents sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de surdose d'opioïdes (produits, situations et personnes concernées) - L'usage de la naloxone, ses bénéfices et l'absence de risques associés - Les moyens de se procurer de la naloxone facilement